

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 15 février 2024  
Délibération n°1

L'An deux mille vingt-trois le quinze février à 19h30, le Conseil Municipal  
convoqué le huit février s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard -  
HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard -  
COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - MOUGIN  
Rémi - VERNET Laurent - MOSSO Véronique – GIRAUD Matthieu

**Absents** : ALDEBERT Gérard (excusé)

**Procurations** : JEANNE Virginie à GRANET Alice - PRAT Christelle à GIRAUD Matthieu

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL  
ET DES BUDGETS ANNEXES**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal M 57, du budget annexe service de l'eau (M 49), du budget annexe de la régie des remontées mécaniques (M 43), du budget annexe camping et piscine du Freyssinet (M 4) et du budget annexe camping d'Ailefroide (M 4) pour l'exercice 2023, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

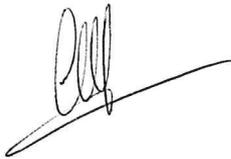
**Vu** l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par une voix contre (BARONNAT Bernard) et dix-sept voix pour**

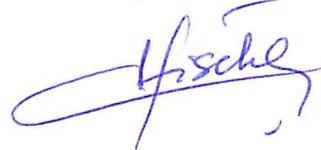
- **Déclare** que les comptes de gestion relatifs au budget principal M 57, au budget annexe service de l'eau (M 49), au budget annexe de la régie des remontées mécaniques (M43), au budget annexe camping et piscine du Freyssinet (M 4) et au budget annexe camping d'Ailefroide (M 4) dressés pour l'exercice 2023 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**  
**Maryline FISCHER**



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales